

Monsieur
François Marthaler
Conseiller d'Etat
Département des Infrastructures
Place de la Riponne 10
1014 LAUSANNE

Lausanne, le 22 mai 2007

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2007\POL0732.doc

Mise en consultation du Projet d'agenda 21 cantonal

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu la correspondance du 11 mai 2007 de Monsieur Grandjean, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Nous vous savons également gré d'avoir invité la CVCI aux deux réunions des 4 et 30 avril 2007 du Groupe de validation de cet important et ambitieux chantier cantonal.

Cette phase de consultation, qui a lieu du 11 au 21 mai 2007, a pour objectifs de soumettre les deux documents qui constituent le projet d'Agenda 21, à savoir le Cahier n°1 "Objectifs globaux en lien avec les indicateurs et les politiques publiques" et le Cahier n°2 "Consolidation des propositions d'actions issues des groupes thématiques". A ceux-ci s'ajoutent, en annexe, les sept cahiers thématiques avec des propositions d'actions pour information (non soumis à consultation).

Au vu de l'importance de ce dossier et des conséquences très importantes pour l'économie du canton de Vaud de la plupart des quelques 140 mesures proposées, nous ne pouvons pas accepter que le délai de consultation se limite simplement à quatre jours ouvrables. On notera en outre qu'un délai déjà extrêmement court (cinq jours) avait été donné au Groupe de Validation pour se positionner sur les mesures présentées lors de la séance du 30 avril 2007. La précipitation affichée lors de ce processus de « consultation » fait naître au sein de la CVCI un sentiment très désagréable. En effet, les délais extraordinairement courts sous-entendent que sous couvert de démarche « participative », on se livre à un exercice alibi.

Cette précipitation est d'autant plus regrettable que le projet d'agenda 21 cantonal est inscrit depuis mars 2003 dans le programme de législature sous l'action n°35. Même si le but de la démarche est de remettre un rapport au prochain Conseil d'Etat pour qu'il puisse choisir des axes stratégiques de mise en œuvre et des champs d'action prioritaires en lien avec les indicateurs, il nous paraît contre-productif de faire prendre acte au présent gouvernement un document visiblement finalisé dans l'urgence. La lecture des documents mis en consultation nous laisse, en effet, extrêmement sceptiques.

Les valeurs pour les cibles proposées pour chaque indicateur nous paraissent, en particulier, largement déconnectées de la réalité pour une bonne partie. Il est également impossible de connaître les mesures concrètes nécessaires pour atteindre les objectifs proposés et les coûts que ces mesures pourraient engager. On notera finalement de nombreuses contradictions dans la compilation hétéroclite des mesures proposées dans le cahier n°2.

En conclusion, constatant, l'extrême difficulté, voire l'impossibilité, de prendre position à la fois sur les objectifs du cahier n°1 et les actions proposées dans le cahier n°2 dans le délai qui nous est imparti, la C VCI renonce à se positionner plus en détails sur les documents mis en consultation.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas entrer en matière sur le projet d'agenda 21 cantonal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Régis Joly
Sous-directeur

Julien Guex
Sous-directeur